

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 55-2024

PARKING DOJO

ACTIVITES SPORTIVES

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Karine PLISSONNIER, 1^{er} Adjoint de la Commune de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis favorable de l'Adjointe aux équipements sportifs et aux associations sportives,

Vu la demande du service éducation et sport de la commune de SAINT-MARCEL, organisateur, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser ces activités sportives,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des participants aux activités sportives du 21 juin 2024 sur le parking du DOJO,

Considérant qu'un nombre important de collégiens (300) prévus sur les activités de la journée génère une organisation particulière du stationnement et de la circulation de véhicules motorisés,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement seront interdits sur une partie du parking du DOJO, rue Léon Pernot, le vendredi 21 juin 2024 de 07h00 à 18h00.

Article 2 : La partie parking concernée sera balisée et la signalisation réglementaire sera mise en place par le service technique communal.

Article 3 : Le service organisateur de l'événement, en lien avec les services techniques de la commune, devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de rendre la manifestation évoquée sans risques (météo, plan vigipirate / mise en place de véhicules neutralisant les accès principaux du site...).

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 28 mai 2024

Le 1^{er} Adjoint,

Signé : Karine PLISSONNIER

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le **2-9 MAI 2024**
Le 1^{er} Adjoint
Karine PLISSONNIER

